

Ecrit par le 23 septembre 2026

Agriculture : les chefs d'exploitation en GAEC peuvent bénéficier d'une aide individuelle



Le gouvernement vient d'adapter les conditions d'éligibilité du fonds de solidarité pour les chefs d'exploitation agricole associés en Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC) : le principe de transparence pour les GAEC s'appliquera dans le cadre de l'application de ce fonds. Ainsi, tous les associés chefs d'exploitation au sein d'un GAEC pourront bénéficier individuellement d'une aide au titre du fonds de solidarité.

Financé par l'État, les Régions et les Collectivités d'outre-mer, le fonds de solidarité vise à offrir une aide aux entreprises particulièrement touchées par le Covid-19, dont peuvent faire partie certains GAEC. Ce fonds s'adresse aux entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1 million d'euros et qui ont fait l'objet d'une mesure de fermeture administrative ou qui ont connu une baisse importante de leur chiffre d'affaires (50 % sur mars 2020 par rapport à la même période de l'exercice 2019).

Ecrit par le 23 septembre 2026

Ce fonds prévoit notamment le versement d'une aide plafonnée à 1 500 € au titre du mois de mars et reconduite pour le mois d'avril. Bien qu'éligibles au fonds de solidarité, les agriculteurs associés en GAEC ne pouvaient déposer leurs demandes d'aides à l'ouverture du service le 31 mars dernier du fait de l'absence de SIRET/SIREN individuel pour chaque exploitant du GAEC. Compte tenu de cette spécificité, un formulaire est désormais disponible en ligne (<https://www.impots.gouv.fr/portail/>) afin de permettre aux chefs d'exploitation associés au sein d'un GAEC de déposer individuellement une demande au titre du fonds de solidarité, avant le 15 juin.

Le temps des cerises



Le temps des Cerises s'est installé aux prémices de l'été -dès le 15 mai jusqu'à mi-juillet- et à l'annonce d'un soleil printanier insistant soleil aux chaleurs appuyées. Une douceur que les vergers, associés au travail exigeant des 50 producteurs, réunis en groupement depuis 1978, ont mis à profit cultivant ce fruit généreux. Sur son terroir vauclusien, la cerise des Monts de Venasque représente 800 à 1 200 tonnes de cerises (fourchette de production annuelle), production de 300 hectares de verger sur 21 communes de production ce qui n'est pas pur hasard puisque les Monts de Venasque bénéficient de 300 jours d'ensoleillement par an en moyenne. Dans ces paysages de coteaux bien exposés, sur les contreforts du Mont Ventoux et des Monts de Vaucluse, les vergers de cerisiers sont abrités du Mistral, ce vent du nord qui peut se révéler violent dans la Vallée du Rhône. Le verger est traditionnellement semi-piéton et



Ecrit par le 23 septembre 2026

s'oriente vers une taille longue pour les nouvelles variétés de type Folfer. Les travaux de taille s'échelonnent entre octobre et mars et le canal de Carpentras assure l'irrigation de 80% du verger.

Le diamant rouge

Le diamant rouge de Provence se décline en plusieurs variétés qui présentent des périodes de maturité successives, permettant la mise sur le marché de la cerise durant 10 semaines. Les variétés dominantes sont la Burlat, précoce et première née de la saison suivie par la Folfer, la Summit charnue et en forme de coeur et la Belge des Monts-de-Venasque plus tardive début juillet, puis, enfin, la variété Régina qui prolonge la saison durant le mois de juillet. Commercialisée dans les 24 heures qui suivent la cueillette, la cerise des Monts de Venasque se conserve 3 jours à l'air ambiant et jusqu'à 5 jours dans le bac à légumes du réfrigérateur. Malheureusement, du fait de la crise sanitaire du Covid-19, le 14^e festival de la cerise prévu en juin n'aura pas lieu.

Les chiffres

Le Vaucluse est le 1^{er} terroir français de la cerise et il est aussi le 1^{er} département français producteur de cerises destinées aux marchés du frais et de l'industrie avec un verger de 2 472 hectares et une production de 15 004 tonnes de cerises en 2016 dont 6 357 tonnes destinées à l'industrie. La Provence-Alpes Côte d'Azur est la 1^{ère} région productrice de cerises avec 2 752 ha de vergers et une production de 16 253 tonnes dont 6 453 tonnes pour l'industrie en 2016.

(Source : *Mémento Agreste paru en avril 2018 - données campagne 2016*)

La marque

La marque Cerise des Monts-de-Venasque a été créée par des producteurs de la commune de Venasque : Jean-Pierre Ruel, Francis Favier, Jean Cartoux, Régis Borel, Gilbert Ruel, Frédéric Martinez et Marc Jacques. 2019, inauguration de la sculpture Cerise des Monts-de-Venasque. 2018, 40^e anniversaire du Groupement des producteurs et 20^e anniversaire de la confrérie. 2006, création du Terroir de la cerise et du premier Festival de la Cerise. 1998, création de la première Confrérie de la cerise en France. 1997, création de 'Cherise', 2^e marque de cerise haut de gamme Monts-de-Venasque. 1978, création des Monts-de-Venasque, 1^{ère} marque française de cerise haut de gamme. La cerise des Mont-de-Venasque est la Summit d'un calibre minimum de 28 mm, code couleur minimum 3.

La production en région

Trois régions assurent l'essentiel de la production française de cerises, la Provence-Alpes-Côte-d'Azur, l'Auvergne-Rhône-Alpes (vallée du Rhône) et l'Occitanie. Le verger de cerisiers en France représente plus de 8 000 hectares (8 153 ha en 2015). La production est de près de 40 000 tonnes dont 8200 tonnes pour la transformation en 2017. Le Provence-Alpes -Côte d'Azur est la 1^{ère} région productrice avec près de la moitié des volumes nationaux.

La route de la cerise des Monts-de-Venasque

Ecrit par le 23 septembre 2026

En 2006, à l'issu d'un travail appuyé par les communes, le Conseil départemental de Vaucluse, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Union Européenne dans le cadre du programme Leader +, la Confrérie de la Cerise des Monts de Venasque a créé la Route de la Cerise des Monts de Venasque. C'est ainsi qu'entre Ventoux et Luberon, une signalétique routière spécifique identifie les 21 communes de l'aire de production de la Cerise des Monts-de- Venasque, Beaumont-du-Ventoux, Bedoin, Blauvac, Caromb, Carpentras, Flassan, La Roque-sur Pernes, Le Barroux, Le Beaucet, Lioux, Malaucène, Malemort, Mazan, Méthamis, Modène, Mormoiron, Pernes-les-Fontaines, Saint-Didier, Saint-Pierre-de-Vassols, Venasque, Villes-sur -Auzon. Les cerisiers sont en fleurs, au pied du Mont Ventoux dès le début du mois d'avril.

Agriculture : « Continuons de nourrir la population »



« En cette période de trouble profond lié à la crise sanitaire sans précédent que nous traversons, la Chambre d'agriculture de Vaucluse reste plus que jamais aux côtés de tous les agriculteurs du département, quelle que soit la filière ou le type de difficultés rencontrées », explique Georgia Lambertin, présidente de la [Chambre d'agriculture de Vaucluse](#).



Ecrit par le 23 septembre 2026

« Elus et collaborateurs, tout le monde est sur le pont, poursuit l'élue consulaire. Chacun s'est organisé pour poursuivre son activité en télétravail, et aussi sur le terrain lorsque c'est nécessaire pour faire les observations et suivis indispensables pour formuler le conseil technique le plus pertinent ou poursuivre les expérimentations, base du conseil de demain. Aucun dossier n'est à l'arrêt et les équipes sont particulièrement mobilisées sur certains dossiers d'actualité comme l'appui aux entreprises en difficulté, l'expertise des sujets traités en réunion avec le Préfet ou les acteurs de la grande distribution, la vente directe sous toutes ses formes pour aider à l'écoulement des produits, mais aussi les dossiers HVE (Haute valeur environnementale), le renouvellement des Certiphyto, les déclarations PAC, les distances de traitement, la campagne d'irrigation qui commence... Tout est bousculé par la crise, mais rien n'est au point mort. Chacun est joignable et répond aux sollicitations. Les réunions se tiennent en visio ou conférences téléphoniques. Bref, l'activité continue, avec de l'organisation, de la débrouillardise et beaucoup de bonne volonté de la part de chacun. »

Création d'une cellule de crise

Afin de répondre aux attentes du monde agricole, la Chambre d'agriculture de Vaucluse a mis en place une cellule de crise pour apporter un appui personnalisé aux entreprises de la filière en difficulté aujourd'hui et qui pourraient l'être demain. Cette cellule est la porte d'entrée vers tous les organismes et services susceptibles d'apporter de l'aide.

« Cette période difficile met aussi en évidence, plus que jamais, notre rôle primordial qui est de nourrir nos concitoyens, rappelle Georgia Lambertin. Présents sur nos exploitations, avec nos salariés que nous remercions, en respectant les précautions nécessaires, en appliquant les gestes barrières pour préserver la santé de tous, nous devons continuer à assurer cette mission, malgré les difficultés, les incertitudes, les angoisses, le stress. La solidarité s'organise vers et dans le monde agricole, avec un fourmillement d'initiatives pour aider un maximum d'entre nous à vendre leur production localement, ou pour faire face aux besoins de main-d'œuvre dans les exploitations... Le monde agricole est lui-même solidaire des soignants, qui sont eux en toute première ligne, avec des dons qui s'organisent ici et là de produits frais, ou de masques de protection... La Chambre y apporte, dans la mesure de ses moyens, sa contribution. Nous croyons profondément qu'en restant unis, solidaires, en travaillant ensemble, nous arriverons à préserver notre outil de travail et à retisser du lien avec nos territoires et nos consommateurs pour en sortir plus forts demain. »

Cellule de crise de la [Chambre d'agriculture de Vaucluse](#) : 06 07 46 25 69. Standard : 06 07 49 18 13